

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit octobre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 12 octobre 2021.*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- URVOY Laurence

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GILLARD Nadine

**Délibération n°2021-107**

Membres en exercice : 35 – Présents : 32 - Absents : 3 – Pouvoirs : 2

**AMENAGEMENT  
CENTRALITE DE PLANGUENOUAL – ALIMENTATION BASSE TENSION,  
EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS**

Par délibération en date du 25 janvier 2021, le Conseil municipal a validé l'avant-projet relatif à l'aménagement de la centralité de Planguenoual, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à la société publique locale Baie d'Armor Aménagement.

Cet aménagement nécessite une extension de l'éclairage public pour le parking ainsi qu'une alimentation basse tension et la pose d'infrastructures de télécommunications pour la viabilisation des 11 lots du projet. Ces travaux se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie (SDE22), à qui la commune de Lamballe-Armor a transféré ces compétences. Ainsi, le SDE22 a transmis un projet comprenant :

- la fourniture et la pose du câblage et des candélabres pour un éclairage de balisage,
- l'alimentation et la pose des coffrets basse tension pour la viabilisation des 11 lots du projet de centralité,
- la réalisation du génie civil pour l'adduction télécom des 11 lots.

Ce projet est estimé de la manière suivante par le SDE22 :

- **Basse tension**

Le projet d'alimentation basse tension proposé par le SDE 22 s'élève à 39 000,00 € TTC. Conformément aux dispositions de son règlement financier, le SDE 22 perçoit de la commune de Lamballe-Armor une subvention d'équipement calculée sur le montant de la facture entreprise

affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, cette participation est estimée à 16 250,00 €.

- Eclairage Public

Le projet d'éclairage public proposé par le SDE 22 s'élève à 92 016,00 € TTC. Conformément aux dispositions de son règlement financier, le SDE 22 perçoit de la commune de Lamballe-Armor une subvention d'équipement calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, cette participation est estimée à 55 380,00 €.

- Infrastructures de télécommunications

Le projet de génie civil des infrastructures téléphoniques proposé par le SDE 22 s'élève à 14 000,00 € TTC. Conformément aux dispositions de son règlement financier, le SDE 22 perçoit de la commune de Lamballe-Armor une subvention d'équipement calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, cette participation est estimée à 9 333,33 €.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'extension des réseaux de basse tension proposé par le SDE 22 pour un montant estimatif de 39 000 € TTC et les conditions financières de participation pour Lamballe-Armor, présentées ci-dessus,
- APPROUVE le projet d'infrastructures de télécommunications proposé par le SDE22 pour un montant estimatif de 14 000,00 € TTC et les conditions financières de participation pour Lamballe-Armor, présentées ci-dessus,
- APPROUVE le projet d'éclairage public proposé par le SDE22 pour un montant estimatif de 92 016,00 € TTC et les conditions financières de participation pour Lamballe-Armor, présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le **26 OCT. 2021**  
Affiché le **26 OCT. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **26 OCT. 2021**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor

